

Bois de la Garenne

● Site classé

Commune(s)

Brantôme

Critère(s) de la protection

Site d'intérêt pittoresque

Type de site(s)

C | Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

Date(s) de protection

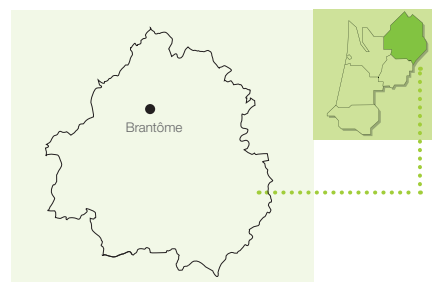
27 décembre 1932 (arrêté ministériel)

Superficie(s)

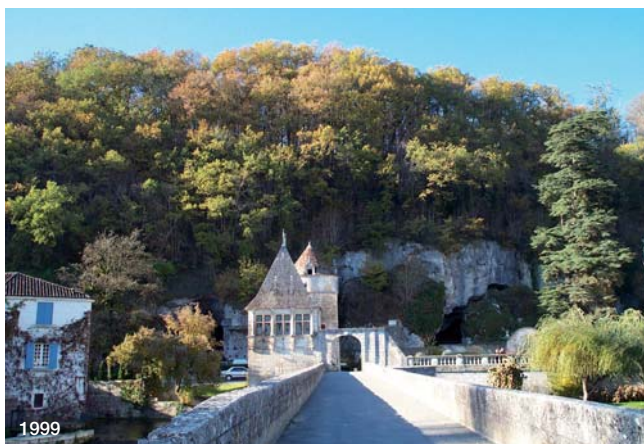
3,5 ha

Référence(s) SIG

SCL0000515



Motivation initiale de la protection



Le bois de la Garenne domine l'Abbaye de Brantôme et constitue l'arrière-plan de ce monument. On peut imaginer que cet espace boisé a été classé afin de préserver un écrin naturel autour de Brantôme.

Etat actuel du site



Le site longe la Dronne et est inclus dans le site inscrit de la vallée de la Dronne. Il comprend des falaises et les cavités qui l'accompagnent, et les bois qui surmontent les falaises. Ces bois sont essentiellement constitués d'essences feuillues (hêtres, chênes) dont les couleurs varient avec les saisons et participent à l'intérêt de Brantôme. Les boisements du site classé sont en contact avec le clocher de l'abbaye.

Enjeux et préconisations

Il est important de conserver un couvert continu dans ces bois et d'éviter toute coupe massive. Une gestion en forêt irrégulière permettrait parfaitement de préserver le rôle d'écrin joué par ce peuplement. Enfin, la position en surplomb implique un entretien régulier du peuplement afin de prévenir la chute d'arbres sur le clocher notamment. Des travaux de nettoyage du bois ont été réalisés en 2009.

